

Décret n° 72-318 du 24 avril 1972 portant application de l'article 4 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances et abrogeant les articles L. 648 et L. 649 du code de la santé publique.

24/04/1972

**!!! Abrogé et codifié au code de la santé publique par le décret n° 2003-642 du 21 mai 2003, art. 5-21° !!!
Voir dorénavant les articles R. 2311-1 et suivants du code de la santé publique (chapitre 1er du titre 1er du livre 3 de la 2ème partie)**